

Nature de l'acte : 3.3

DECISION N° 2025 96

Mis en ligne le 19/06/2025
Transmis le 19/06/2025

CONTRAT DE PRÊT À USAGE GRATUIT D'UNE PARCELLE AGRICOLE À MADAME JOËLLE CAPERET, AGRICULTRICE (2025-2026)

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code civil, notamment les articles 1875 et suivants relatifs au contrat de prêt à usage,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, notamment le 5°), par lequel le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de décider de « la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la décision n°2024_110 du 1^{er} juillet 2024 relative au contrat de prêt à usage gratuit de parcelles agricoles à Mme Joëlle CAPERET (2024/2025),

Vu le courrier de Mme Joëlle CAPERET du 23 mai 2025 enregistré le 26 mai 2025 relatif à la demande de renouvellement du contrat de prêt à usage sur la parcelle cadastrée section BT n°293 à Anclades pour un an,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

De consentir la mise à disposition à titre gracieux, et pour une durée d'un an, de la parcelle suivante à Madame Joëlle CAPERET :

Commune	Section	Parcelle	Désignation	Surface
Lourdes	BT	293	Anclades	4 420 m ²
			Total :	4 420 m ²

ARTICLE 2 :

De signer un contrat de prêt à usage entre la ville de Lourdes et Madame Joëlle CAPERET correspondant à la mise à disposition du terrain cité dans l'article 1^{er} à compter du 1^{er} août 2025, pour un an, pour la fauche de l'herbe sur pied.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville de Lourdes,
- transmise au contrôle de légalité.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 12 juin 2025



Le Maire,

Thierry LAVIT